

<http://ugtg.org/spip.php?article1115>



Lettre ouverte aux élus à propos du projet de fusion des 2 CCI

- Actualité -



Date de mise en ligne mardi 6 octobre 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Syndicat National Autonome du Personnel des Chambres de Commerce

Union Nationale des Syndicats Autonomes [1]

LETTRE OUVERTE AUX ELUS DE LA CCI DE POINTE-A-PITRE

VOUS DEVEZ ASSOCIER LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL A L'ELABORATION DU PROJET DE RAPPROCHEMENT/FUSION ENTRE LES CCI DE PAP ET DE BASSE TERRE !

Madame le Président de la CCI de PàP,

Messieurs et Madame les Elus de la CCI de PàP,

Dans la droite lignée de la motion que nous avons présentée à la Commission Paritaire Locale du 23 juillet dernier, nous tenons par la présente communication à vous informer des points suivants :

- Conformément à l'article 12 du Statut National « Fonctionnement de la Commission Paritaire Locale » l'ensemble des instances représentatives du personnel de la CCI de PàP aurait dû déjà recevoir le compte rendu de ladite CPL afin d'en valider (ou non) la fiabilité avant publication à l'ensemble des collègues. Ce même article 12 précise (en synthèse) que le délai de transmission est **d'un mois**. Nous sommes aujourd'hui le 30 septembre 2009, (soit 2 mois et demi après) et malgré différents rappels de notre part, ce projet de compte rendu n'a toujours pas été transmis aux RP/DS ! Quand le sera-t'il pour l'ensemble des collègues ?
- Lors de cette CPL du 23 juillet dernier, vous nous avez déclaré que le « **rapprochement/fusion des services et départements des CCI de PàP et de Basse Terre devrait être effectif au 1er Janvier 2010** » ; raison pour laquelle nous avons longuement signifié notre interrogation quant à la conception même de ce projet de « CCI DE GUADELOUPE ». Quels objectifs, activités et missions ? Quelle politique de développement ? Mais surtout, **qu'advient-il de l'ensemble de la Ressource Humaine concernée des deux institutions consulaires ?** Quelles seraient les nouvelles conditions de travail ? Que dire des décisions quant au positionnement hiérarchique des postes dans le nouvel organigramme ? La mobilité géographique pour certains ? Etc.etc. Tout ceci dans quel délai (Janvier, Mars 2010) ? Sur quel rétro planning de réalisation (1 réunion hebdomadaire, mensuelle) ?
- Hier, lors de l'Assemblée Générale de la CCI de PàP, vous avez succinctement parlé de ce projet ! Ce matin, une réunion est organisée entre les Directeurs Généraux accompagnés de certains directeurs. Nous ne comprenons pas, qu'à ce jour **l'ensemble** des instances représentatives (partenaires sociaux égaux) de la CCI de Pointe à Pitre comme de Basse Terre n'ait été encore convoqué à une réunion technique commune (Article 12).

Nous tenons aussi à vous rappeler les termes de notre motion du 23.07.09 : nous RESSOURCE HUMAINE de la CCI de PàP comme nos collègues de la CCI de Basse Terre, sommes de **VRAIS et COMPETENTS COLLABORATEURS** qui savons parfaitement exceller dans **nos SAVOIRS, SAVOIR FAIRE, SAVOIR ETRE ! C'est précisément du succès et des résultats qualitatifs et quantitatifs des dossiers, travaux, missions etc. que nous RESSOURCE HUMAINE réalisons que vous ELUS et DIRECTEURS occupez vos fonctions actuelles !**

Par conséquent, dans l'élaboration de ce projet de rapprochement/fusion des CCI de PàP et de Basse Terre, nous

Lettre ouverte aux élus à propos du projet de fusion des 2 CCI

ne saurions être considérés comme de simples numéros de matricule consulaire.

Nous devons être associés à tout le processus d'élaboration dudit projet qui ne peut s'entendre sans une véritable politique managériale prenant en compte non seulement les spécificités territoriales mais surtout instaurant **un réel Plan Triennal de Gestion et de Développement des Compétences dont l'axe prioritaire serait la promotion interne et le développement de carrière de l'ensemble des personnels TITULAIRES.**

Comment pourrions-nous accepter que la carrière voire les postes de collègues TITULAIRES soient déconsidérés au profit d'éventuelles intégrations singulières d'actuels CDD ou de la multiplication de nouveaux CDD dès 2010.

Madame le Président de la CCI de PàP,

Messieurs et Madame les Elus de la CCI de PàP,

SÉ ASI BALAN A ON DOT DIALOG SOSYAL NOU YÉ AN CCI LAPWENT !

ANSANM NOU KÉ VANSÉ ANSANM NOU KÉ RIVÉ, PA JANMEN BLIYÉ SA !

Patricia CHATENAY-RIVAUDAY

Rachid LANCLAS

Délégués Syndicaux SNAPCC-UNSA

Copies :

- Collègues RESSOURCE HUMAINE DE LA CCI DE PAP
- Collègues RESSOURCE HUMAINE DE LA CCI DE BASSE TERRE
- M. le Président SNAPCC/UNSA et Membres du BUREAU NATIONAL
- M. le Secrétaire Général Union Départementale UNSA GUADELOUPE et Membres du Conseil Départemental

[1] NDR : Le syndicat UNSA est membre du Collectif Liyannaj Kont Pwofitasyon (LKP)